

Fait à Montataire, le 17 octobre 2022

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### Création d'un raccordement électrique sis 17 rue Anatole France

**Le Maire de Montataire,**

Vu, le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, L.2213-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route et ses articles L.121-1 et suivants, L.411-1 et suivants,

Vu, le Code de la Voirie Routière et son article L.115-1,

Vu, la demande présentée par SATELEC 115 bis rue des Quarantes Mines 60000 Allonne afin de réaliser les travaux de raccordement électrique du projet pour le compte de la RCCEM,

Vu, la déclaration d'intention de commencement de travaux présentée par l'entreprise **ACM TP** (Route de Choisy aux Bœufs – 95470 Vémars) en date du 30 septembre 2022, afin de réaliser partiellement les travaux de raccordement électrique en sous-traitance pour le compte de SATELEC.

Considérant, qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et la commodité de circulation lors de ces travaux,

### ARRÊTE

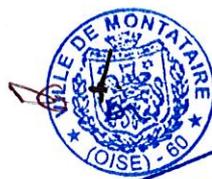
**Article 1 :** notre arrêté en date du 03 octobre 2022 et rendu exécutoire le 07 octobre 2022 concernant des travaux de raccordement électrique en sous-traitance pour le compte de SATELEC est prorogé jusqu'au vendredi 10 novembre 2022.

**Article 2** : l'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire de police de la circonscription de Creil,
- Monsieur le Commandant du corps des sapeurs-pompiers de Montataire,
- Service de police municipale de la ville,
- Monsieur le Directeur du service environnement de l'ACSO,
- Monsieur le Directeur du service des transports de l'AXO,
- Monsieur le Directeur de la RCCEM,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise SATELEC.

**Article 3** : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

- Madame la Directrice Générale des Services,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise ACM TP.

 Le Maire,  
Conseiller départemental,  
Jean-Pierre BOSINO

Publié ou notifié le :

..... 21/10/2022 .....

Le Maire, certifie que le présent

Acte à caractère exécutoire à la

Date du..... 21/10/2022 .....

(Loi du 22 Juillet 1982)

Pour le Maire et par délégation

La Directrice Générale des Services

J P Bosino

Delphine KA